

BULLETIN D'INFORMATIONS

Le 09/04/2019 - Numéro 44



EN BREF

- ❖ Le partage des **événements** au demandeur : au plus tard fin 2019.
- ❖ Besoin de **certifier votre compte S.N.E.** nouvellement créé ? Adressez une preuve de la création du compte accompagnée de la fiche collecte (sur demande) à l'assistance Aatiko.

ACTUALITES

La demande de logement social

Réglementation

Pour toute création d'une demande ou validation d'une demande issue du Portail Grand Public, il est obligatoire de joindre une **pièce justificative de l'identité du/de la demandeur.euse** (conformément à l'article R. 441-2-3 du CCH).

En outre, selon les chartes du dossier unique de vos territoires, d'autres pièces peuvent être attendues au moment de l'enregistrement.

Le Cerfa

Prochainement, des **corrections mineures** (mise à jour des mentions R.G.P.D., centrage du nom du Ministère, limitation du champ Numéro unique à 18 caractères) vont être apportées au Cerfa V3. En conséquence, vous pourrez trouver la nouvelle version ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149>

L'interface S.N.E.

Les mises à jour du S.N.E.

La version (actuelle) 5.7.1

La mise en place de la version 5.7.1 du S.N.E. engendre l'**ajout de nouvelles fonctionnalités** :

- ❖ Les écrans d'informations liés au prélèvement à la source,
- ❖ La modification d'un couple NIR / date de naissance par le gestionnaire territorial,

- ❖ Le renvoi des demandes ANRU par le WSgetDoublons.

Les guichets utilisant un logiciel privatif doivent s'assurer que leur outil a bien été mis en conformité avec le cahier des charges des interfaces du S.N.E. : <http://sne.info.application.logement.gouv.fr/cahier-des-interfaces-pour-la-demande-version-5-7a511.html>

La version (à venir) 6.3

La version 6.3 du S.N.E. sera déployée sur la base école courant **avril**.

Cette version améliorera la **sécurité de la plateforme**, en mettant à jour un grand nombre de composants techniques, dont celui gérant les échanges par Web services.

- ❖ Aucune modification du cahier des charges des interfaces sera engendrée.

Il est fortement recommandé de tester, avant fin mai, les échanges de votre outil privatif avec cette version du S.N.E.

Le chargement du R.P.L.S.

Le chargement du R.P.L.S. annuel au 01/01/2018 dans le S.N.E. a été réalisé le 12 mars 2019 et concerne l'ensemble des logements mis en service jusqu'au 31/12/2017.

A partir du 6 mai 2019, un chargement du R.P.L.S. au fil de l'eau sera réalisé le premier lundi ouvré de chaque mois et intégrera l'ensemble des logements immatriculés entre **le chargement mensuel précédent et la veille du nouveau chargement**. Ainsi, seront présentes les immatriculations réalisées entre le 02/04/2019 et le 05/05/2019 inclus.

Le changement de protocole de sécurité pour les échanges synchrones

Cette information concerne les services informatiques des guichets utilisant un logiciel interne interfacé avec le S.N.E.

Depuis le 25 juin 2018, les protocoles TLS 1.0 et 1.1 ne sont plus maintenus. Le TLS 1.2 est le niveau de sécurité attendus.

A partir du 25 juin 2019, les webservices de la base Ecole S.N.E. n'accepteront plus que du TLS 1.2. Les éditeurs et les services concernés auront 6 mois pour mettre les S.I. en conformité. En ce qui concerne la base de production, le TLS 1.2. sera intégré début 2020.

La fin des échanges asynchrones

Depuis le 2 janvier 2019, les échanges asynchrones avec le S.N.E. ne sont plus permis. Toutefois, la **boîte e-mail** envoi.demande-unique@developpement-durable.gouv.fr est toujours active et ne sera supprimée que mi-mai. Il est à noter qu'aucun e-mail reçu n'est traité.

COMMUNICATION

Des outils à disposition des guichets

Le G.I.P.-S.N.E. a conçu à un certain nombre de **documents d'information** à destination des guichets enregistreurs et des demandeurs. En 2018, **deux fiches de bonnes pratiques** ont été créées à destination des guichets enregistreurs et ont pour objet :

- ❖ L'enregistrement et le renouvellement d'une demande de logement social,
- ❖ La transmission des pièces justificatives du demandeur au service de numérisation industrielle.

Vous pouvez commander (gratuitement) ces documents à l'adresse suivante : communication@gip-sne.fr en mentionnant le nombre de plaquettes souhaitées et l'adresse de livraison.

A venir (*courant 2019*) :

- ❖ La vérification des justificatifs d'identité lors de l'enregistrement de la demande de logement social,
- ❖ La suppression du co-titulaire de la demande de logement social.



Un interlocuteur privilégié

En notre qualité de gestionnaire territorial, nous vous avons demandé, lors de la création de votre organisme, de définir un **référént guichet**.

Cette personne est notre interlocuteur privilégié et est amené à recevoir :

- ❖ **Des questions** liées à des sollicitations (exemple : absence de radiation pour attribution sur une demande),

- ❖ **Le suivi de la qualité des données saisies** pour son organisme,
 - Un autre interlocuteur peut être désigné.
- ❖ **Les statistiques mensuelles**,
 - Un autre interlocuteur peut être désigné.
- ❖ Le présent **bulletin d'information**.

En contrepartie, le référent du guichet doit :

- ❖ Répondre aux sollicitations de l'assistance Aatiko dans un délai raisonnable,
- ❖ Apporter une réponse aux indicateurs soulevés ou transmettre l'alerte à la personne concernée,
- ❖ Consulter les statistiques mensuelles voire les diffuser en interne,
- ❖ Transmettre le bulletin d'information aux agents disposant d'un accès au S.N.E.,
- ❖ Prévenir Aatiko en cas de besoin de mise à jour des informations du guichet sur le Portail Grand Public,
- ❖ Informer en cas de changement d'interlocuteur.

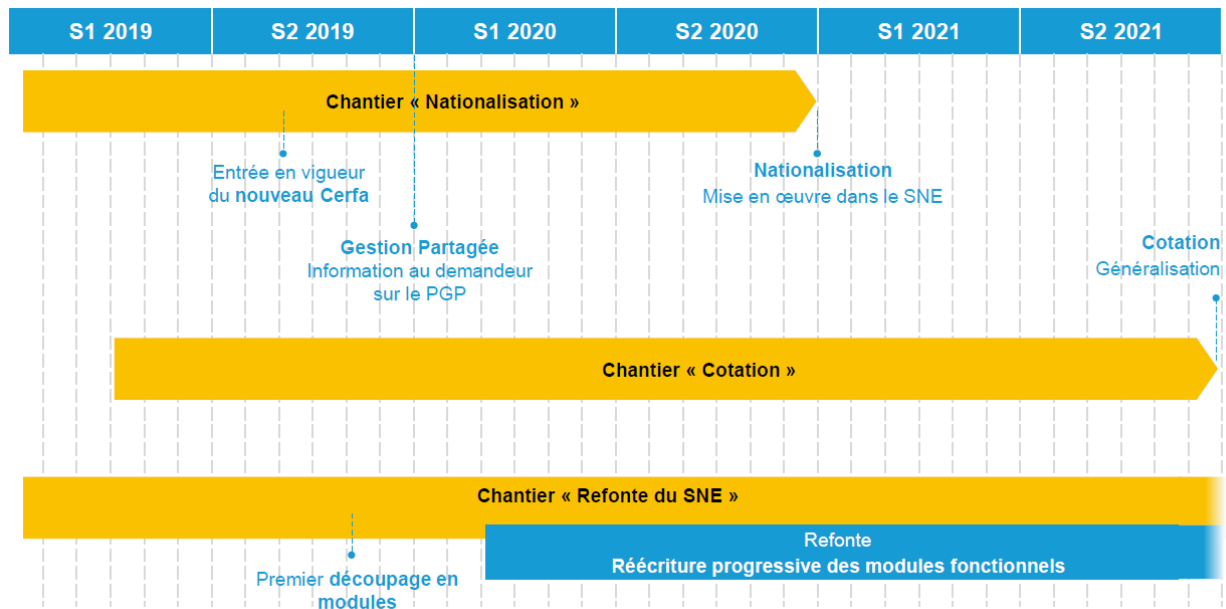
L'assistance Aatiko transmettra très prochainement un e-mail à destination des référents actuellement répertoriés afin que d'éventuels changements puissent être opérés si nécessaire (départ, changement de fonction, etc.).

RAPPELS

Les évolutions à venir

- ❖ **La nationalisation du numéro unique**
 - L'arrivée d'un nouveau Cerfa.
- ❖ **Le partage des événements au demandeur via le Portail Grand Public :**
 - Cette évolution implique que toutes les interfaces privées des guichets enregistreurs soient paramétrées. En effet, ce module **du dispositif de la gestion partagée** est apparu en 2017 sur le S.N.E. En conséquence, la D.H.U.P. considère que les territoires sont suffisamment matures et peuvent, dès la fin de l'année, transmettre les informations au demandeur.
 - Pour les S.I. non paramétrés, les éditeurs de logiciel doivent être contactés au plus vite.
 - Vous pouvez toujours vous référer au cahier des interfaces disponible ici :
<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/cahier-des-interfaces-pour-la-demande-version-5-7-a511.html>
 - Cela implique également que les événements soient renseignés par les guichets via le S.N.E. ou l'interface privée.
- ❖ **La cotation de la demande**

❖ La refonte du S.N.E.



Nous contacter

Aatiko Conseils

Gestionnaire territorial S.N.E.

04 78 08 99 68

assistance@aatiko.fr

Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00

Rendez-vous sur notre site Internet :

www.aatiko.fr

Onglet « Gestion territoriale S.N.E. »